

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ministre Monique Barbut, sans aucune concertation, signe la mise à mort de deux espèces d'oiseaux en les excluant de la liste des espèces chassables

Le 1^{er} avril à Issy-les-Moulineaux,

La FNC vient d'apprendre la décision unilatérale - sans aucune concertation avec les chasseurs - de la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut de retirer de la liste des espèces chassables le Grand Tétras et le Lagopède alpin pourtant en moratoire, respectivement depuis 2022 et 2026 à la suite d'une décision du Conseil d'Etat.

La FNC condamne avec la plus grande fermeté cette volte-face incompréhensible décrétée par la ministre en choisissant d'exclure ces deux oiseaux alors qu'ils ne sont justement plus chassés, car leur population est en déclin.

Comment peut-on sérieusement en appeler sans cesse à la responsabilité du monde de la chasse dans le cadre de la gestion adaptative et enjammer ce grand principe pour faire plaisir à quelques associations anti-chasse ?

Cette décision de la ministre qui n'apportera rien de positif pour le Grand Tétras et le Lagopède alpin n'est, en réalité, qu'un gage politique et idéologique pour ses amis de l'écologie punitive et extrémiste.

En effet, Monique Barbut et ses comparses écolo n'ont manifestement toujours pas compris que sans les chasseurs et leurs actions concrètes bénévoles sur le terrain en faveur de l'habitat et du suivi de la population de ces oiseaux, ces espèces sont vouées à une mort certaine.

C'est d'ailleurs le cas dans les Vosges pour le Grand tétras avec une population qui s'effondre littéralement depuis qu'il n'est plus chassé !

Le principe de gestion adaptative conduit précisément à distinguer un moratoire d'un retrait définitif de la liste des espèces chassables. Le moratoire suspend temporairement la chasse afin de permettre l'acquisition de données, l'évaluation des dynamiques de population et l'ajustement ultérieur des décisions en fonction des résultats observés. C'est la victoire du terrain et de la science face à l'idéologie !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Force est de constater que la ministre a décidé d'être du côté du dogme sans aucun élément tangible nouveau concernant la dynamique des populations de ces deux espèces.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« Aucune logique ne peut expliquer cette annonce hors-sol et hors contexte de la ministre Monique Barbut qui revient à court-circuiter la logique même de la gestion adaptative, laquelle repose sur la réversibilité des décisions au regard de l'évolution des connaissances acquises et de l'état réel des populations des espèces chassables. Je n'y vois que de l'entre-soi et la volonté de faire un geste envers les associations soi-disant environnementales et assurément anti-chasse. Cette décision n'est pas à la hauteur des réels enjeux qui entourent la conservation de ces deux espèces emblématiques de nos montagnes et qui vont disparaître à la suite de cette décision. Avouons que c'est faire peu cas de la biodiversité alors que la ministre de la Transition écologique en a directement la charge ! »*

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

